

**NOTE CIRCULAIRE N°803/PM
DU 22 MAI 2012
RELATIVE AUX VOYAGES
DES DG DE SOCIÉTÉS D'ETAT
ET DIRECTEURS DES EPN**



*Le Premier Ministre,
Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice*

*République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail*

N° 803

Abidjan, le 22 MAI 2012

1-)

Messieurs les Ministres d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Ministres
ABIDJAN

Messieurs les Ministres d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Ministres,

J'ai l'honneur de vous inviter à faire connaître aux Directeurs Généraux de l'Administration Centrale placés sous votre autorité, aux Directeurs Généraux des Sociétés d'Etat et aux Directeurs des Etablissements publics et parapublics placés sous votre tutelle technique, que tous leurs voyages à l'extérieur du pays sont dorénavant soumis à l'autorisation du Premier Ministre.

A cet effet, les Ministres sont tenus de communiquer au Premier Ministre les demandes d'autorisation de voyage, qui devront indiquer la durée et le coût des missions.

Je m'empresse de vous faire savoir que la durée desdites missions ne devra pas excéder 10 jours.

Par ailleurs, s'agissant des classes des voyages effectués dans le cadre des missions imputables au Budget de l'Etat ou au budget des structures concernées, je tiens à préciser qu'ils devront se faire en classe économique pour les collaborateurs des ministres et en classe affaire pour les ministres.

J'attache du prix au respect scrupuleux des présentes instructions par les Ministres et les Directeurs concernés.



Yannot KOUADIO-AHOUSOU